



A.C.C.A. de SIROS

ASSEMBLEE GENERALE 2020

Le 03 /07/2020 à SIROS.

La séance a débuté à 18 heures à la salle du BAYLE
Nombre de membres présents ou représentés : 9
La municipalité est représentée par Messieurs C. Lacillerie et J. Lahargue
Est désigné Président de séance Monsieur Didier BALOHE LACOURREGE
Est désigné secrétaire de séance Monsieur Jean Marc MOUNOLOU

Monsieur le Président remercie les participants de leur présence.

Ordre du jour :

- Bilan moral de l'année écoulée.
- Bilan financier de l'année écoulée et budget prévisionnel.
- Approbation de nouveaux statuts à la demande de la FDC64
- Approbation d'un nouveau règlement intérieur suite à la demande de la FDC64
- Election du bureau dans son intégralité conformément aux nouveaux statuts
- Nomination des responsables de battues

Questions diverses :

- Limitation de la période de pacage sur la parcelle située rue du stade sous la ligne haute
- tension et cadastrée AB 81
- Entretien des chemins de randonnée répertoriés et du sentier d'interprétation.
- Reboisement du lieu-dit « la plantation » qui est aussi la réserve de chasse
- Lâchers de gibier
- Nomination d'un garde-chasse

Annexes:

- Composition du bureau + feuille de présence

Pièces jointes

- Rapport financier
- Budget prévisionnel

- **Rapport moral**

Il n'est fait aucune remarque particulière sur le déroulement de la saison écoulée, Le rapport moral présenté par Monsieur Didier BALOHE LACOURREGE est approuvé à l'unanimité.

- **Rapport financier**

La municipalité est remerciée pour le renouvellement de la subvention au profit de l'ACCA.

A.C.C.A. de SIROS, siège social à la Mairie de Siros

Le rapport financier présenté par Monsieur Jean Marc MOUNOLOU est approuvé à l'unanimité

- **Budget prévisionnel et investissements**

Le budget prévisionnel, présenté par Monsieur Jean-Marc MOUNOLOU est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation de nouveaux statuts**

Les nouveaux statuts conformes aux exigences de la FDC64 et du nouveau schéma départemental de chasse sont approuvés à l'unanimité

- **Approbation d'un nouveau règlement intérieur**

Le nouveau règlement intérieur conforme aux exigences de la FDC64 et du nouveau schéma départemental de chasse est débattu et aménagé en séance suite à quoi il est approuvé à l'unanimité.

- **Renouvellement des dirigeants**

Conformément aux nouveaux statuts le bureau doit être renouvelé dans son intégralité.

Les membres sortants se représentent et sont réélus à l'unanimité :

- Didier Balohé Lacourrège
- Jean Marc Mounolou
- Mathias Balohé Lacourrège

- **Nomination des responsables de battues**

Sont nommés :

- Didier Balohé Lacourrège
- Jean Marc Claverie
- Jean Marc Mounolou
- Mathias Balohé Lacourrège

Questions diverses

- **Limitation de la période de pacage sur la parcelle située rue du stade sous la ligne haute tension et cadastrée AB 81 :**

- Du 15 Aout à l'ouverture générale (13/09) chasse au sanglier
- Du 13/09 au 28/2/2020 chasse tous gibiers.
- Du 28/02 au 31/03/2020 chasse au sanglier
- Nota ces périodes sont susceptibles d'être étendues par arrêté préfectoral

En conséquence l'ACCA réitère sa demande de restriction de pacage sur la parcelle et en précise la durée : soit une période annuelle allant du 15/08 au 31/03, l'ACCA souhaiterait une confirmation écrite de la prise en compte de sa demande.

A.C.C.A. de SIROS, siège social à la Mairie de Siros

- **Entretien des chemins de randonnée répertoriés et du sentier d'interprétation.**

L'ACCA réitère son constat quant à la déficience des moyens mis en œuvre par l'agglo pour l'entretien des chemins répertoriés au PRL.

- **Reboisement du lieu-dit « la plantation » qui est aussi la réserve de chasse**

Les représentants de la municipalité indiquent qu'un reboisement est prévu.

- **Lâchers de gibier**

Un lâcher de faisans sera programmé sur le mois de novembre.

- **Nomination d'un garde chasse**

Le bureau doit s'enquérir des modalités administratives pour la nomination d'un garde-chasse en remplacement de Monsieur P. Limousin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Après l'assemblée les membres de l'ACCA ont ensuite partagé un moment de convivialité.

Le président

DIDIER BALOHE LACOURREGE

Le secrétaire de séance

Jean Marc MOUNOLOU

Didier Balohé-Lacourrège

Jean Marc MOUNOLOU

A.C.C.A. de SIROS, siège social à la Mairie de Siros

Association Loi n°1901 – N° Siret: 791 000 516 00017

PIECES ANNEXES :

a) Liste des dirigeants de l'association de chasse agréée de Siros pour la saison 2020/2021
Les dirigeants sont élus pour trois ans.

FONCTION DANS L'ASSOCIATION	NOM ET PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE
<u>PRESIDENT</u> Elu en 2020 Sortant en 2023	Didier Balohé- Lacourrege	15/01/71 PAU	Agent fonction publique	64230 SIROS
<u>TRESORIER</u> Elu en 2020 Sortant en 2023	Jean-Marc Mounolou	27/09/62 PAU	Chargé d'étude	64230 DENGUIN
<u>SECRETAIRE</u> Elu en 2020 Sortant en 2023	Mathias Balohé- Lacourrege	18/03/1996 PAU	Conducteur D'engins	64230 SIROS

b) Garde-chasse : Poste vacant

c) Feuille d'émargement de l'assemblée Générale annuelle de l'ACCA de Siros

Feuille d'émargement

Association communale de chasse agréée de Siros
Adresse : 55 Carni de Capbat chez monsieur BALOHE DIDIER
Tél. 0688926533

Assemblée Générale, Annuelle, du 31/07/2020

Nom, prénom des membres [Nom, prénom des mandataires]	Signatures
MAUNOLOU Jean Marc	
CAPBARREAC Jean	
LACILLENIE Charles	
Balohé Lacourrege Didier	
Balohé Lacourrege Francois	
LEFFLER Michel	
LEFFLER CLINTON	
LEFFLER Nelson	
Balohé Lacourrege Mathias	

Nombre total de membres présents ou représentés à la réunion : 9

La feuille d'émargement est certifiée exacte par le Président de séance [et éventuellement par le secrétaire de séance].

A ...SIROS..., le 31/07/2020

Le Président de séance [éventuellement le secrétaire de séance]

[Signature]

A.C.C.A. de SIROS, siège social à la Mairie de Siros

Association Loi n°1901 – N° Siret: 791 000 516 00017